

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

**Notification concernant l'application provisoire de l'accord modifiant, pour la deuxième fois, l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005**

L'accord modifiant, pour la deuxième fois, l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 <sup>(1)</sup>, a été ouvert à la signature à Ouagadougou le 22 juin 2010 et, par la suite, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2010 au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles.

La dernière signature ayant eu lieu le 31 octobre 2010, conformément à la décision n° 2/2010 du Conseil des ministres ACP-UE du 21 juin 2010 relative aux mesures transitoires applicables de la date de signature à la date d'entrée en vigueur de l'accord modifiant, pour la deuxième fois, l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 <sup>(2)</sup>, par conséquent, cet accord s'applique, à titre provisoire, à compter du 31 octobre 2010.

---

<sup>(1)</sup> JO L 287 du 4.11.2010, p. 3.

<sup>(2)</sup> JO L 287 du 4.11.2010, p. 68.